

Baha Abu-Laban
Directeur émérite
Centre Metropolis des Prairies
Université de l'Alberta

AU SUJET DE L'EXTRÉMISME ET DU MULTICULTURALISME AU CANADA

Bien que les différences ethnoculturelles aient toujours fait partie de l'histoire du Canada, le multiculturalisme ne s'est dressé comme étant une question d'intérêt public qu'après la Deuxième Guerre mondiale, plus particulièrement dans les années 1960 et 1970. À cette époque, l'identification ethnique a pris un second souffle en Amérique du Nord. Les dirigeants de plusieurs groupes d'immigrants et de groupes ethniques bien établis au Canada défendaient ardemment les principes liés au multiculturalisme. Cette levée de boucliers a pris son élan à la suite de la création de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission BB) en 1963, qui se penchait sur l'apport des Canadiens non britanniques et non francophones « à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que [sur] les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport. »

En cette période faste, le Parlement canadien a adopté, en 1971, une politique sur le multiculturalisme. Au cours de la décennie qui a suivi, la réalité multiculturelle du Canada a été officiellement reconnue aux termes de l'article 27 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, entrée en vigueur en 1982, ainsi qu'en vertu de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* de 1988. C'est ainsi que, jusqu'à présent, de nombreux pays occidentaux admirent la politique du Canada sur le multiculturalisme et s'y intéressent.

Depuis son entrée en vigueur, la politique sur le multiculturalisme compte sur l'appui de fervents partisans, mais fait également l'objet d'une critique persistante. D'une part, les partisans perçoivent cette politique non pas comme un simple geste symbolique visant à plaire aux groupes ethniques, mais plutôt comme un premier pas vers une répartition plus équitable des ressources sociales, économiques et politiques. D'autre part, les personnes qui critiquent cette politique allèguent qu'elle est fractionnelle en ce sens qu'elle ghettoïse les groupes ethniques et met un frein à leur pleine intégration à la société d'accueil. Ces personnes allèguent également que le racisme est toujours répandu au Canada, que le marché du travail comporte encore son lot d'inégalités et que les Nations Unies sont encore à la recherche d'un compromis juste, ce qui implique que le multiculturalisme n'a aucune valeur.

Les critiques les plus récentes, et peut-être même les plus virulentes, à l'égard du multiculturalisme sont formulées par un député libéral à la Chambre des communes, l'honorable Ujjal Dosanjh, qui a été sauvagement battu à Vancouver en 1985 après avoir parlé contre la violence et l'extrémisme sikhs. Dans un

article du *Globe and Mail* (publié le 21 avril 2010), Jane Armstrong affirmait que M. Dosanjh avait déclaré que [TRADUCTION] « le multiculturalisme canadien a permis à l'extrémisme de se tailler une place au sein de la communauté sikhe et d'autres communautés ethniques. » Bien que M. Dosanjh ait des motifs pour dénoncer les activités illicites et violentes ainsi que pour condamner la violence physique dont lui et d'autres Canadiens sont victimes, peu d'éléments permettent de conclure qu'à lui seul le multiculturalisme a ouvert la porte à l'extrémisme ou aux comportements contraires à la loi. Il ne s'agit certainement pas du multiculturalisme que le Parlement du Canada a adopté il y a une quarantaine d'années, ni du multiculturalisme qui a été enchâssé dans la *Charte* ou dans la *Loi sur le multiculturalisme*. En réalité, la vision et la législation gouvernant le multiculturalisme sont bien établies et délimitées dans la législation canadienne.

Le multiculturalisme comme moyen d'assurer l'égalité au Canada est un travail de longue haleine et mérite un financement plus approprié. Les commentaires récemment formulés par M. Dosanjh suggèrent qu'il pourrait également être nécessaire de continuellement expliquer ce que le fait d'être une nation multiculturelle signifie.